



## Validité de mon contrat d'agent commercial immobilier

-----  
Par JohnN

Bonjour,

Je me permets de vous contacter pour m'éclairer sur ma situation.

J'ai signé un contrat d'agent commercial le 27 février 2020 et j'ai mis fin à mon contrat avec l'agence le 30 juin 2020.

Je souhaite continuer à travailler dans l'immobilier mais je suis tenu par une clause de non concurrence.

Cependant je me suis aperçu que dans mon contrat il y avait noté dans les obligations la remise de L'attestation de collaborateurs (carte blanche). Je n'ai jamais eu celle-ci et n'ai jamais été inscrit à la CCI car mon agence n'a jamais fait les démarches et m'a fait travailler sans.Ma question est donc la suivante mon contrat est-il caduc ? L'agence pourrait-elle faire jouer la clause de non concurrence ?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.